REPUBLIQUE FRANÇAISE **2025/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 27 mars 2025

DCM N° 25-03-27-34

Objet : Communication des décisions.

1er cas
Décisions prises par M. le Maire

1°
Recours contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
5 février 2025 11 février 2025 11 février 2025 17 février 2025 21 février 2025 26 février 2025 3 mars 2025 3 mars 2025 4 mars 2025 6 mars 2025 6 mars 2025 7 mars 2025 10 mars 2025	Demandes d'annulation formées par 13 requérants à l'encontre de 13 avis de paiement de forfaits de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de LIMOGES
27 janvier 2025	Demande d'annulation à l'encontre du titre exécutoire d'un montant de 145 € émis le 8 janvier 2025 pour dépôt illicite d'ordures ménagères	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°
Décisions rendues.

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU/JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
30 janvier 2025 24 février 2025 25 février 2025 28 février 2025	Ordonnance	Demandes d'annulation formées à l'encontre de 5 avis de paiement de forfait de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de Limoges	Annulations des forfaits de post stationnement.
30 janvier 2025	Jugement	Assignation en vue de voir réputer non écrite la clause de résiliation unilatérale prévue au contrat de bail emphytéotique	5.8	Tribunal Judiciaire de Metz	Incompétence de la juridiction et renvoie des parties à mieux se pourvoir.
3 février 2025	Jugement	Recours à l'encontre de la décision implicite de rejet datée du 21 novembre 2022 demandant l'abrogation de l'arrêté AP 2022/25 du 15 avril 2022 Recours à l'encontre de la décision datée du 31 janvier 2023 rejetant la demande d'abrogation de l'arrêté AP 2022/25 du 15 avril 2022	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Annulation de l'arrêté du 15 avril 2022 en tant qu'il concerne la rue Taison, s'applique du 1er au 30 septembre et qu'il concerne l'occupation du domaine public sans sollicitation des passants et condamnation de la Ville de Metz à payer 1500 € au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
6 février 2025	Jugement	Assignation aux fins de voir minorer les titres exécutoires d'un montant de 57 963,60 € émis au titre de la TLPE 2021 et 57 485,70 € au titre de l'année 2022	5.8	Tribunal Judiciaire de Metz	Rejets des demandes et condamnation à verser 2000 € à la Ville de Metz au titre de l'article 700 du Code de procédure Civile.
10 février 2025	Ordonnance	Contestation totale ou partielle d'une créance d'un montant de 134 785,59 € suite à la liquidation judiciaire du débit de	5.8	Tribunal Judiciaire de Metz	Rejet de la créance.

		boissons sis11 rue du Commandant Brasseur			
25 février 2025	Arrêts	Appels formés par 3 requérants des jugements du TA de Strasbourg du 18 novembre 2021 rejetant les demandes d'annulation des décisions implicites de rejet refusant le versement des indemnités spécifiques de services (ISS) et primes de service et de rendement (PSR)	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy	Annulations desdits jugements et injonctions de procéder au réexamen des situations pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.
25 février 2025	Arrêt	Appel du jugement du TA de Strasbourg du 14 février 2023 rejetant la demande d'annulation de la décision implicite de rejet refusant le versement des indemnités spécifiques de services (ISS) et primes de service et de rendement (PSR)	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy	Annulation dudit jugement et injonction de procéder au réexamen de la situation pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.
27 février 2025	Jugement	Recours en annulation à l'encontre du titre de recette d'un montant de 10 350 € émis le 8 septembre 2022 dans le cadre du marché public de services pour l'exécution des lots 1 et 3 relatifs au nettoyage des locaux et/ou vitres de certains bâtiments municipaux	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Annulation dudit titre et condamnation de la Ville de Metz à verser 2000 € au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

3°
Communication des décisions en matière de marchés publics concernant la période du au 14 février 2025 et 13 mars 2025. *(Tableau joint en annexe)*

2ème cas
Décision prise par Madame Isabelle LUX, adjointe déléguée.

1°

Décision portant sur les tarifs Petite Enfance de location de salles de la Maison des Bébés - Maison des 1000 premiers jours à compter du 3 mars 2025.

(Annexe jointe)

Date de la décision : 25/02/2025

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblees

INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE MARCHES PUBLICS ET D' AVENANTS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

NUMERO D'ENREGISTREMENT	OBJET (marché , avenant)	Lots - informations complémentaires	Titulaire	Durée en mois	Types de procédure	Montant du marché de base en € HT
24088A	FOURNITURE DE BACS ET COLLECTE DES DECHETS DES CIMETIERES DE L'EST ET DU SABLON		ATEP - 57640 ARGANCY	36 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	150 000,00 €
24097	PLAN D EAU DE METZ - CREATION D'UN PONTON FLOTTANT	service mutualisé - travaux pour VDM mais suivie par MM	Groupement EST OUVRAGES / ATLANTIC MARINE - 54700 ATTON	3 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	120 110,00 €
21062L5M3	CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL A METZ BORNY	AVENANT 3- LOT 5 MENUISERIE EXT.	LES METALLIERS LORRAINS - 54000 NANCY		Article R. 2194-8 du Code de la Commande publique	17 492,46 €
23018L2M4	NETTOYAGE DES LOCAUX ET OU DES VITRES DANS LES MAIRIES DE QUARTIERS ET CIMETIERES	avenant 4 : prestations supplémentaires	AFPS - 54710 LUDRES		Article R. 2194-8 du Code de la Commande publique	2 405,00 €
21062L1M1	CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL A METZ BORNY	AVENANT 1 AU LOT 1 VRD AMENAGEMENTS PAYSAGERS (MODIFICATION DE REVETEMENT EN PLUS VALUE ET MOINS VALUE)	JEAN LEFEVRE LORRAINE - 57146 WOIPPY		Article R 2194-8 du Code de la Commande publique	-6 663,98 €
22050L7M3	CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL A METZ BORNY	AVENANT 3 AU LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES	FORTUNE - 54700 LOISY		Article R 2194-8 du Code de la Commande publique	3 980,00 €
24080A	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES POSTES DE RELEVAGE SUR DES SITES VDM		ASSAINISSEMENT SCARPONAIS - 54380 DIEULOUARD	36 MOIS	Article R.2123-1 1° du Code de la commande publique	100 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704636-20250225-2025-110-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/02/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE METZ
Pôle Petite Enfance

DECISION N°2-2025-PE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

OBJET : **Décision portant sur les tarifs Petite Enfance de location de salles de la Maison des Bébés – Maison des 1000 premiers jours à compter du 3 mars 2025**

Nous, Isabelle LUX, Adjointe au Maire de Metz, dûment habilitée aux fins des présentes par arrêté de délégation n°2024-SJ-09 en date du 9 avril 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé,

VU la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-2 du CGCT,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2021 actant la création de Maisons d'Assistantes Maternelles et d'une « Maison des Bébés »,

VU la décision n°1-2025-PE du 10 janvier 2025 relative aux tarifs municipaux petite enfance applicables pour 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter les tarifs municipaux relatifs à l'activité Petite Enfance en fixant ceux concernant la location de salles au sein de la Maison des Bébés – Maison des 1000 premiers jours,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs relatifs à la location de salles de la Maison des Bébés – Maison des 1000 premiers jours sise au 6 place Sainte Croix à Metz, objet de la présente décision, complètent ceux fixés par la décision administrative n°1-2025-PE du 10 janvier 2025 dans les conditions et date de prise d'effet telles que figurant en annexe.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures http://www.telerecours.fr/.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Fait à Metz le 25 février 2025

Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée

Isabelle LUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE METZ
Pôle Petite Enfance

ANNEXE

A LA DECISION N°2-2025-PE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU SENS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Tarifs applicables à compter du 3 mars 2025

Tarif de location de salles de La Maison des Bébés – Maison des 1000 premiers jours 6 place Sainte Croix 57000 METZ		**Résidents METZ**	**Résidents HORS METZ**
« La Grande Salle » - 62 m²	€/salle/4 heures	60 €	66 €
« L'Inspirante » - 17 m²	€/salle/4 heures	30 €	33 €
« Le Salon Bleu » - 14 m²	€/salle/4 heures	30 €	33 €

La location d'une des salles mentionnées ci-dessus donne un accès partagé aux espaces communs (sanitaires, tisanerie, espace de convivialité, couloirs de circulation) dans le respect du règlement intérieur et des éventuels autres usagers de la Maison des Bébés – Maison des 1000 premiers jours.

Fait à Metz le 25 février 2025

Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée

Isabelle LUX